

57^e séance

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS

Proposition de loi d'abrogation de la retraite à 64 ans

Texte adopté par la commission – n° 613

Article 1^{er}

- ① I. – Le code de la sécurité sociale est ainsi modifié :
- ② 1° L'article L. 161-17-2 est ainsi modifié :
- ③ a) Au premier alinéa, le mot : « soixante-quatre » est remplacé par le mot : « soixante-deux » et, à la fin, l'année : « 1968 » est remplacée par l'année : « 1955 » ;
- ④ b) Au second alinéa, l'année : « 1968 » est remplacée par l'année : « 1955 », la date : « 1^{er} septembre 1961 » est remplacée par la date : « 1^{er} juillet 1951 » et, après le mot : « décembre », la fin est ainsi rédigée : « 1954, de manière croissante : » ;
- ⑤ c) Sont ajoutés quatre alinéas ainsi rédigés :
- ⑥ « 1° À raison de quatre mois par génération pour les assurés nés entre le 1^{er} juillet 1951 et le 31 décembre 1951 ;
- ⑦ « 2° À raison de cinq mois par génération pour les assurés nés entre le 1^{er} janvier 1952 et le 31 décembre 1954.
- ⑧ « La Caisse nationale d'assurance vieillesse fournit aux assurés atteignant l'âge mentionné au même premier alinéa un document informatif concernant l'accès au cumul emploi-retraite et à son fonctionnement.
- ⑨ « Le contenu de ce document et les modalités d'application du présent article sont définis par décret. » ;
- ⑩ 2° L'article L. 161-17-3 est ainsi modifié :
- ⑪ a) À la fin du 2°, les mots : « entre le 1^{er} janvier 1961 et le 31 août 1961 » sont remplacés par les mots : « à partir du 1^{er} janvier 1961 » ;
- ⑫ b) Les 3° à 6° sont abrogés ;
- ⑬ 2° bis (nouveau) Après le mot : « assurés », la fin du second alinéa de l'article L. 161-18 est ainsi rédigée : « reconnus inaptes au travail dans les conditions prévues au même article L. 351-7 et ceux justifiant d'une incapacité permanente au moins égale à un taux fixé par décret. » ;
- ⑭ 3° À la fin de l'article L. 161-22-1-9, la référence : « L. 351-1-5 » est remplacée par la référence : « L. 161-17-2 » ;
- ⑮ 4° À la fin de la première phrase du premier alinéa et au dernier alinéa de l'article L. 341-15, au deuxième alinéa de l'article L. 341-16, au premier alinéa et à la première phrase du second alinéa de l'article L. 341-17, à la première phrase du premier alinéa et à la fin du second alinéa de l'article L. 351-7-1 A, les mots : « à l'article L. 351-1-5 » sont remplacés par les mots : « au premier alinéa de l'article L. 351-1 » ;
- ⑯ 5° L'article L. 351-1-1 A est ainsi modifié :
- ⑰ a) La première phrase est ainsi modifiée :
- ⑱ – les mots : « un an » sont remplacés par les mots : « deux ans » ;
- ⑲ – après la première occurrence du mot : « et », sont insérés les mots : « d'au moins un an » ;
- ⑳ – à la fin, les mots : « des articles L. 351-1-1 et L. 351-1-5 » sont remplacés par les mots : « de l'article L. 351-1-1 » ;
- ㉑ b) À la seconde phrase, le mot : « neuf » est remplacé par le mot : « sept » ;
- ㉒ 6° Au I de l'article L. 351-1-4, les mots : « à soixante ans » sont remplacés par les mots : « de deux ans » ;
- ㉓ 7° L'article L. 351-1-5 est abrogé ;
- ㉔ 8° L'article L. 351-8 est ainsi modifié :
- ㉕ a) Au 1°, le mot : « trois » est remplacé par le mot : « cinq » ;
- ㉖ b) Le 1° ter est ainsi rétabli :
- ㉗ « 1° ter Les assurés justifiant d'une incapacité permanente au moins égale à un taux fixé par décret, qui atteignent l'âge mentionné à l'article L. 161-17-2 ; »

- 28 c) Après le mot : « travail », la fin du 2^o est ainsi rédigée : « dans les conditions prévues à l'article L. 351-7 ; »
- 29 9^o Au troisième alinéa de l'article L. 382-24, les mots : « de l'article L. 351-1-5 » sont remplacés par les mots : « du premier alinéa de l'article L. 351-1 » ;
- 30 10^o Au premier alinéa de l'article L. 382-27, les mots : « et L. 351-1-5 » sont supprimés ;
- 31 11^o Les articles L. 643-3 et L. 653-2 sont ainsi modifiés :
- 32 a) Le I *bis* est ainsi modifié :
- 33 – à la fin de la première phrase, les mots : « des II et IV » sont remplacés par les mots : « du II » ;
- 34 – à la seconde phrase, le mot : « neuf » est remplacé par le mot : « sept » ;
- 35 b) Le IV est abrogé ;
- 36 12^o Au premier alinéa du 2^o des articles L. 643-4 et L. 653-4, la référence : « IV » est remplacée par les mots : « premier alinéa du I » ;
- 37 13^o À la fin du dixième alinéa de l'article L. 821-1, les mots : « prévu à l'article L. 351-1-5 » sont remplacés par les mots : « mentionné à l'article L. 161-17-2 ».
- 38 II. – Le code de l'action sociale et des familles est ainsi modifié :
- 39 1^o Au troisième alinéa de l'article L. 117-3, la référence : « , L. 351-1-5 » est remplacée par la référence : « L. 161-17-2 » ;
- 40 2^o À la fin du deuxième alinéa du I de l'article L. 262-10, les mots : « à l'article L. 351-1-5 » sont remplacés par les mots : « au premier alinéa de l'article L. 351-1 ».
- 41 III. – Le code des pensions civiles et militaires de retraite est ainsi modifié :
- 42 1^o L'article L. 13 est ainsi modifié :
- 43 a) À la fin de la seconde phrase du premier alinéa du I, les mots : « celui mentionné au 6^o de l'article L. 161-17-3 du code de la sécurité sociale » sont remplacés par les mots : « fixé à cent soixante trimestres » ;
- 44 b) Les II et III sont ainsi rétablis :
- 45 « II. – Le nombre de trimestres mentionné au premier alinéa du I évolue dans les conditions définies, pour la durée d'assurance ou de services, à l'article 5 de la loi n^o 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.
- 46 « III – Pour les assurés nés à compter du 1^{er} janvier 1958, la durée des services et bonifications évolue dans les conditions prévues à l'article L. 161-17-3 du code de la sécurité sociale. Par dérogation, la durée des services et bonifications exigée des fonctionnaires de l'État et des militaires qui remplissent les conditions de liquidation d'une pension avant l'âge de soixante ans est celle exigée des fonctionnaires atteignant cet âge l'année à compter de laquelle la liquidation peut intervenir. » ;
- 47 2^o L'article L. 14 *bis* est ainsi modifié :
- 48 a) Aux 1^o, 2^o et 3^o, le mot : « trois » est remplacé par le mot : « cinq » ;
- 49 b) Au 5^o, le mot : « soixante-quatre » est remplacé par le mot : « soixante-deux ».
- 50 IV. – Le livre VII du code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :
- 51 1^o L'article L. 732-17-1 est ainsi modifié :
- 52 a) La première phrase est ainsi modifiée :
- 53 – les mots : « un an » sont remplacés par les mots : « deux ans » ;
- 54 – après la première occurrence du mot : « et », sont insérés les mots : « d'au moins un an » ;
- 55 – à la fin, les mots : « des articles L. 732-18-1 et L. 732-18-4 » sont remplacés par les mots : « de l'article L. 732-18-1 » ;
- 56 b) À la seconde phrase, le mot : « neuf » est remplacé par le mot : « sept » ;
- 57 2^o Au I de l'article L. 732-18-3, les mots : « à soixante ans » sont remplacés par les mots : « de deux ans » ;
- 58 3^o L'article L. 732-18-4 est abrogé ;
- 59 4^o Le premier alinéa des articles L. 732-25 et L. 781-33 est ainsi modifié :
- 60 a) À la première phrase, le mot : « trois » est remplacé par le mot : « cinq » ;
- 61 b) À la seconde phrase, les mots : « des articles L. 732-18-2 et L. 732-18-4 » sont remplacés par les mots : « de l'article L. 732-18-2 » ;
- 62 5^o À la première phrase du I et à la fin du II de l'article L. 732-30, la référence : « L. 732-18-4 » est remplacée par la référence : « L. 732-18 ».
- 63 V. – Au 3^o de l'article L. 5421-4 du code du travail, les mots : « à L. 351-1-5 » sont remplacés par la référence : « , L. 351-1-4 » et la référence : « L. 732-18-4 » est remplacée par la référence : « L. 732-18-3 ».
- 64 VI. – L'article 5 de la loi n^o 87-563 du 17 juillet 1987 portant réforme du régime d'assurance vieillesse applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon est ainsi modifié :
- 65 1^o Les trois derniers alinéas du b du 1^o sont remplacés par cinq alinéas ainsi rédigés :
- 66 « – la date : "1^{er} janvier 1955" est remplacée par la date : "1^{er} janvier 1962" ;
- 67 « – la date : "1^{er} juillet 1951" est remplacée par la date : "1^{er} janvier 1958" ;

- 68 « – la date : “31 décembre 1951” est remplacée par la date : “31 décembre 1958” ;
- 69 « – la date : “1^{er} janvier 1952” est remplacée par la date : “1^{er} janvier 1959” ;
- 70 « – la date : “31 décembre 1954” est remplacée par la date : “31 décembre 1961” ; »
- 71 2° Le *c* du 1° est ainsi modifié :
- 72 a) Au douzième alinéa, le mot : « en » est remplacé par les mots : « à partir de » ;
- 73 b) Les treizième à dernier alinéas sont supprimés.
- 74 VII. – L’ordonnance n° 2002–411 du 27 mars 2002 relative à la protection sanitaire et sociale à Mayotte est ainsi modifiée :
- 75 1° L’article 6 est ainsi modifié :
- 76 a) À la première phrase, l’année : « 1969 » est remplacée par l’année : « 1961 » ;
- 77 b) À la fin de la seconde phrase, les mots : « entre le 1^{er} janvier 1962 et le 31 décembre 1968 » sont remplacés par les mots : « avant le 1^{er} janvier 1961 » ;
- 78 2° À l’article 10, les mots : « à l’article L. 351–1–5 du code de la sécurité sociale » sont remplacés par les mots : « au premier alinéa de l’article 6 » ;
- 79 3° À la première phrase du premier alinéa et à la fin du second alinéa de l’article 11–1, les mots : « à l’article 10 » sont remplacés par les mots : « au premier alinéa de l’article 6 » .
- 80 VIII. – À la première phrase du dernier alinéa du III de l’article 37 de la loi n° 2010–751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, le mot : « soixante-deux » est remplacé par le mot : « soixante » .
- 81 IX. – Les XXIV à XXVI de l’article 10 de la loi n° 2023–270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 sont abrogés.
- 82 X. – Le présent article entre en vigueur le 1^{er} septembre 2025.
- 83 Les assurés ayant demandé leur pension avant l’entrée en vigueur du présent article ou qui entrent en jouissance de leur pension après le 31 août 2025 bénéficient, sur leur demande, d’une annulation de leur pension ou de leur demande de pension.
- 84 Les assurés ayant liquidé leur pension entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2025 peuvent bénéficier, sur leur demande et à la condition de présenter un âge d’ouverture des droits et une durée d’assurance moins favorables que ceux définis au présent article, d’un réexamen du calcul du montant de leur pension après l’entrée en vigueur du présent article. Le présent alinéa ne peut avoir pour effet de réduire le montant de la pension perçue par l’assuré avant ladite demande.
- 85 Les conditions d’application des clauses définies au présent X sont fixées par décret.
- Amendement n° 809** présenté par M. Alfandari, Mme Colin-Oesterlé, M. Gernigon, M. Marle, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Albertini, M. Berrios, M. Bouyx, M. Brard, Mme Firmin Le Bodo, M. Guerin, Mme Gérard, M. Henriot, M. Jolivet, M. Kervran, M. Lam, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Lise Magnier, M. Marcangeli, Mme Mesnard, M. Moullière, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, Mme Piron, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaud, M. Valletoux et Mme Violland.
- À la fin de l’alinéa 3, substituer aux mots :
- « l’année : « 1955 » »
- les mots :
- « les mots : « 1955, à l’exception des assurés relevant des professions libérales, dont les activités sont principalement intellectuelles et administratives, pour lesquels l’âge d’ouverture du droit à une pension de retraite reste de soixante-quatre ans. »
- Amendements identiques :*
- Amendements n° 8** présenté par M. Sitzenstuhl, M. Lefèvre, Mme Le Grip, Mme Miller et M. Labaronne et n° 133 présenté par M. Huyghe.
- Supprimer l’alinéa 4.
- Amendement n° 531** présenté par M. Huyghe, M. Marion, Mme Rist, M. Attal, M. Metzdorf, M. Woerth, Mme Liliana Tanguy, Mme Vidal, Mme Hoffman, M. Gouffier Valente et M. Pierre Cazeneuve.
- Supprimer l’alinéa 6.
- Amendement n° 415** présenté par M. Mendes, Mme Bergé, M. Bothorel, M. Labaronne, Mme Thevenot, Mme Pouzyreff, M. Maillard, Mme Lebec, Mme Le Nabour, M. Midy et Mme Miller.
- Supprimer l’alinéa 7.
- Amendement n° 553** présenté par M. Berger.
- I. – À l’alinéa 8, substituer au mot :
- « aux »
- les mots :
- « à certains ».
- II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer aux mots :
- « et à son fonctionnement »
- les mots :
- « , à son fonctionnement et à ses effets bénéfiques ».
- III. – En conséquence, compléter ledit alinéa pas la phrase suivante :
- « Ce document informatif doit être de nature incitative pour l’ensemble des assurés concernés. »
- IV. – En conséquence, après le même alinéa, insérer l’alinéa suivant :
- « La liste des assurés mentionnés par ce document est définie par décret, en fonction des secteurs considérés « en tension ». »

Amendement n° 828 présenté par M. Marle, Mme Colin-Oesterlé, M. Gernigon, Mme Bellamy, M. Albertini, M. Alfandari, M. Benoit, M. Berrios, M. Bouyx, M. Brard, Mme Firmin Le Bodo, M. Guerin, Mme Gérard, M. Henriët, M. Jolivet, M. Kervran, M. Lam, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Lise Magnier, M. Marcangeli, Mme Mesnard, M. Moullière, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, Mme Piron, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaud, M. Valletoux et Mme Violland.

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« atteignant »

les mots :

« quatre ans avant ».

Amendement n° 829 présenté par M. Gernigon, Mme Colin-Oesterlé, Mme Bellamy, M. Albertini, M. Alfandari, M. Benoit, M. Berrios, M. Bouyx, M. Brard, Mme Firmin Le Bodo, M. Guerin, Mme Gérard, M. Henriët, M. Jolivet, M. Kervran, M. Lam, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Lise Magnier, M. Marcangeli, M. Marle, Mme Mesnard, M. Moullière, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, Mme Piron, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaud, M. Valletoux et Mme Violland.

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« atteignant »

les mots :

« deux ans avant ».

Amendement n° 830 présenté par Mme Colin-Oesterlé, M. Gernigon, Mme Bellamy, M. Albertini, M. Alfandari, M. Benoit, M. Berrios, M. Bouyx, M. Brard, Mme Firmin Le Bodo, M. Guerin, Mme Gérard, M. Henriët, M. Jolivet, M. Kervran, M. Lam, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Lise Magnier, M. Marcangeli, M. Marle, Mme Mesnard, M. Moullière, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, Mme Piron, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaud, M. Valletoux et Mme Violland.

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« atteignant »

les mots :

« un an avant ».

Amendement n° 765 présenté par M. Sitzenstuhl, M. Lefèvre, Mme Le Grip, Mme Miller et M. Labaronne.

À l'alinéa 8, après le mot :

« informatif »,

insérer les mots :

« sous forme papier ».

Amendements identiques :

Amendements n° 65 présenté par Mme Louwagie, n° 209 présenté par M. Wauquiez, Mme Bay, M. Berger, Mme Blin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bourgeois, M. Breton, M. Brigand, M. Ceccoli, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Forissier, M. Gonord, Mme Gruet, M. Herbillon, M. Jeanbrun, M. Juvin, Mme Kremer, M. Le Fur, M. Lepers, M. Liégeois, M. Marleix,

Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex, M. Ray, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite et M. Vermorel-Marques, n° 215 présenté par Mme Bazin-Malgras et n° 251 présenté par M. Gosselin.

I. – À la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« et à son fonctionnement »

les mots :

« , à son fonctionnement et à ses effets bénéfiques. ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par la phrase suivante :

« Ce document informatif doit être de nature incitative pour l'ensemble des assurés concernés. »

Amendement n° 973 présenté par Mme Thevenot, M. Sitzenstuhl, Mme Riotton, M. Vojetta, Mme Spillebout, M. Olive, M. Darmanin, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Klinkert, M. Fugit, Mme Brulebois et M. Cormier-Bouligeon.

Compléter l'alinéa 8 par la phrase suivante :

« Le cas échéant, ce document est rédigé « en facile à lire et à comprendre ». »

Amendements identiques :

Amendements n° 66 présenté par Mme Louwagie, n° 216 présenté par Mme Bazin-Malgras et n° 252 présenté par M. Gosselin.

I. – Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« La Caisse nationale d'assurance vieillesse fournit aux assurés atteignant l'âge mentionné audit premier alinéa un document informatif concernant le recours au rachat de trimestres de cotisation. »

II. – En conséquence, à l'alinéa 9, substituer aux mots :

« ce document »

les mots :

« ces documents ».

Amendement n° 67 présenté par Mme Louwagie.

I. – Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« La Caisse nationale d'assurance vieillesse fournit aux assurés atteignant l'âge mentionné audit premier alinéa un document informatif sur l'attribution de trimestres supplémentaires pour maternité et éducation. »

II. – En conséquence, à l'alinéa 9, substituer aux mots :

« ce document »

les mots :

« ces documents ».

Annexes

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 28 novembre 2024, de Mme Michèle Tabarot, une proposition de résolution appelant les autorités françaises à dénoncer l'accord-franco-algérien du 27 décembre 1968, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 639.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 28 novembre 2024, de M. Aurélien Taché et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur le massacre de Thiaroye du 1^{er} décembre 1944.

Cette proposition de résolution, n° 640, est renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT DE RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 28 novembre 2024, de M. le premier ministre, en application de l'article 51 de la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018, le rapport 2024 sur les expérimentations innovantes en santé.

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 47 du règlement, est convoquée le mardi 3 décembre 2024, à 10 heures, dans les salons de la présidence, salon des Jeux, rez-de-chaussée de l'Hôtel de Lassay.

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 484

sur l'amendement n° 809 de M. Alfandari à l'article 1^{er} de la proposition de loi d'abrogation de la retraite à 64 ans (première lecture).

Nombre de votants :	155
Nombre de suffrages exprimés :	154
Majorité absolue :	78
Pour l'adoption :	49
Contre :	105

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (124)

Contre : 24

Mme Bénédicte Auzanot, Mme Sophie Blanc, M. Jorys Bovet, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Alexandre Dufosset, M. Guillaume Florquin, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, M. Julien Guibert, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, Mme Nadine Lechon, Mme Marie-France Lorho, M. David Magnier, M. Pierre Meurin, M. Serge Muller, Mme Lisette Pollet, M. Matthias Renault, Mme Catherine Rimbert, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Emeric Salmon, M. Arnaud Sanvert, M. Thierry Tesson et M. Lionel Tivoli.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Pour : 30

M. Éric Bothorel, M. Anthony Brosse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, M. Jean-Marie Fiévet, M. Moerani Frébault, M. Jean-Luc Fugit, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Emmanuelle Hoffman, M. Sébastien Huyghe, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Constance Le Grip, M. Mathieu Lefèvre, M. Roland Lescure, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, M. Christophe Marion, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Natalia Pouzyreff, M. Remi Provendier, Mme Stéphanie Rist, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, Mme Prisca Thevenot, Mme Annie Vidal et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 51

M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, M. Rodrigo Arenas, M. Raphaël Arnault, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Ugo Bernalicis, M. Christophe Bex, M. Manuel Bompard, M. Louis Boyard, M. Pierre-Yves Cadalen, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, Mme Sophia Chikirou, M. Éric Coquerel, M. Jean-François Coulomme, M. Aly Diouara, Mme Alma Dufour, Mme Karen Erodi, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Clémence Guetté,

Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, M. Andy Kerbrat, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, M. Aurélien Le Coq, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Marie Mesmeur, Mme Manon Meunier, Mme Sandrine Nosbé, Mme Danièle Obono, Mme Nathalie Oziol, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Arnaud Saint-Martin, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terre-noir, M. Aurélien Taché, Mme Andrée Taurinya, M. Matthias Tavel et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 15

M. Fabrice Barusseau, M. Laurent Baumel, M. Mickaël Bouloux, M. Romain Eskenazi, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Céline Hervieu, Mme Chantal Jourdan, M. Gérard Leseul, M. Laurent Lhardit, M. Philippe Naillet, M. Jacques Oberti, M. Pierre Pribetich, M. Christophe Proença, M. Fabrice Roussel et M. Roger Vicot.

Groupe Droite républicaine (47)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, M. Jean-Didier Berger, M. Michel Gonord, Mme Justine Gruet et Mme Véronique Louwagie.

Non-votant(s) : 1

M. Xavier Breton (président de séance).

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 11

M. Pouria Amirshahi, Mme Delphine Batho, M. Nicolas Bonnet, M. Alexis Corbière, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, M. Damien Girard, M. Jérémie Iordanoff, M. Jean-Louis Roumégas, Mme Sophie Taillé-Polian et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 7

M. Erwan Balanant, M. Laurent Croizier, M. Marc Fesneau, Mme Perrine Goulet, M. Jimmy Pahun, M. Frédéric Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Pour : 7

M. Henri Alfandari, M. Sylvain Berrios, M. Thomas Lam, M. Pierre Marle, Mme Isabelle Mesnard, Mme Béatrice Piron et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)***Contre* : 4

M. Édouard Bénard, Mme Karine Lebon, M. Jean-Paul Lecoq et M. Yannick Monnet.

Groupe UDR (16)*Abstention* : 1

M. Alexandre Allegret-Pilot.

Non inscrits (9)**Scrutin public n° 485***sur l'amendement n° 8 de M. Sitzenstuhl et l'amendement identique suivant à l'article 1^{er} de la proposition de loi d'abrogation de la retraite à 64 ans (première lecture).*

Nombre de votants : 189

Nombre de suffrages exprimés : 189

Majorité absolue : 95

Pour l'adoption : 51

Contre : 138

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (124)*Contre* : 40

M. Maxime Amblard, Mme Bénédicte Auzanot, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, Mme Sophie Blanc, M. Jorys Bovet, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Alexandre Dufosset, M. Gaëtan Dussausaye, M. Guillaume Florquin, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, M. Julien Guibert, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, Mme Hélène Laporte, M. Robert Le Bourgeois, Mme Nadine Lechon, Mme Marie-France Lorho, M. Alexandre Loubet, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Nicolas Meizonnet, M. Pierre Meurin, M. Serge Muller, Mme Caroline Parmentier, M. Kévin Pfeffer, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, M. Matthias Renault, Mme Catherine Rimbart, Mme Laurence Robert-Dehault, M. Emeric Salmon, M. Arnaud Sanvert, M. Thierry Tesson, M. Lionel Tivoli, M. Frédéric-Pierre Vos et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (94)*Pour* : 29

M. Anthony Brosse, Mme Françoise Buffet, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Marie Fiévet, M. Moerani Frébault, M. Jean-Luc Fugit, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Emmanuelle Hoffman, M. Sébastien Huyghe, M. Daniel Labaronne, Mme Sandrine Le Feur, Mme Constance Le Grip, M. Roland Lescure, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, M. Christophe Marion, Mme Graziella Melchior, Mme Joséphine Missoffe, Mme Natalia Pouzyreff, M. Remi Provendier, Mme Marie-Ange Rousselot, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Liliana Tanguy, Mme Prisca Thevenot, Mme Annie Vidal et Mme Caroline Yadan.

Contre : 2

M. Éric Bothorel et M. Mathieu Lefèvre.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 54

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, M. Rodrigo Arenas, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Ugo Bernalicis, M. Christophe Bex, M. Manuel Bompard, M. Idir Boumertit, M. Louis Boyard, M. Sylvain Carrière, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, Mme Sophia Chikirou, M. Éric Coquerel, M. Jean-François Coulomme, M. Aly Diouara, Mme Alma Dufour, Mme Karen Erodi, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Clémence Guetté, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, M. Andy Kerbrat, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, M. Aurélien Le Coq, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, Mme Claire Lejeune, Mme Murielle Lepraud, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Marie Mesmeur, Mme Manon Meunier, Mme Sandrine Noubé, Mme Danièle Obono, Mme Nathalie Oziol, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Loïc Prud'homme, M. Arnaud Saint-Martin, M. Aurélien Saintoul, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Andrée Taurinya, M. Matthias Tavel et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)*Contre* : 25

M. Fabrice Barusseau, Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Laurent Baumel, Mme Béatrice Bellay, M. Mickaël Bouloux, M. Paul Christophle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Romain Eskenazi, M. Emmanuel Grégoire, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Céline Hervieu, Mme Chantal Jourdan, M. Gérard Leseul, M. Laurent Lhardit, Mme Estelle Mercier, M. Philippe Naillat, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Pierre Pribetich, M. Christophe Proença, M. Fabrice Roussel et M. Roger Vicot.

Groupe Droite républicaine (47)*Pour* : 5

M. Thibault Bazin, M. Jean-Didier Berger, M. Michel Gonord, Mme Justine Gruet et Mme Véronique Louwagie.

Non-votant(s) : 1

M. Xavier Breton (président de séance).

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 12

M. Pouria Amirshahi, Mme Delphine Batho, M. Nicolas Bonnet, M. Alexis Corbière, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, M. Damien Girard, M. Jérémie Iordanoff, M. Tristan Lahais, M. Jean-Louis Roumégas, Mme Sophie Taillé-Polian et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)*Pour* : 7

M. Laurent Croizier, M. Marc Fesneau, Mme Perrine Goulet, M. Jimmy Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Josy Poueyto et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)*Pour* : 9

Mme Béatrice Bellamy, M. Sylvain Berrios, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, M. Thomas Lam, M. Pierre Marle, Mme Isabelle Mesnard, Mme Béatrice Piron, M. Frédéric Valletoux et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 5

M. Édouard Bénard, Mme Karine Lebon, M. Jean-Paul Lecoq, M. Yannick Monnet et M. Stéphane Peu.

Groupe UDR (16)

Pour : 1

M. Alexandre Allegret-Pilot.

Non inscrits (9)

Scrutin public n° 486

sur l'amendement n° 531 de M. Huyghe à l'article 1^{er} de la proposition de loi d'abrogation de la retraite à 64 ans (première lecture).

Nombre de votants :	220
Nombre de suffrages exprimés :	220
Majorité absolue :	111
Pour l'adoption :	65
Contre :	155

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (124)

Contre : 43

M. Maxime Amblard, Mme Bénédicte Auzanot, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, Mme Sophie Blanc, M. Marc de Fleurian, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Alexandre Dufosset, M. Gaëtan Dussausaye, M. Aurélien Dutremble, M. Auguste Evrard, M. Guillaume Florquin, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, M. Christian Girard, M. Julien Guibert, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, Mme Hélène Laporte, Mme Nadine Lechon, Mme Marie-France Lorho, M. Alexandre Loubet, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Nicolas Meizonnet, M. Pierre Meurin, M. Serge Muller, Mme Caroline Parmentier, M. Kévin Pfeffer, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, M. Matthias Renault, Mme Catherine Rimbert, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Béatrice Roullaud, M. Emeric Salmon, M. Arnaud Sanvert, M. Thierry Tesson, M. Lionel Tivoli, M. Frédéric-Pierre Vos et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Pour : 33

M. Gabriel Attal, M. Anthony Brosse, Mme Françoise Buffet, M. Thomas Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Marie Fiévet, M. Moerani Frébault, M. Jean-Luc Fugit, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Emmanuelle Hoffman, M. Sébastien Huyghe, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Sandrine Le Feur, Mme Constance Le Grip, M. Mathieu Lefèvre, M. Roland Lescure, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, M. Christophe Marion, Mme Graziella Melchior, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Natalia Pouzyreff, M. Remi Provendier, Mme Stéphanie Rist, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Violette Spillebout, Mme Annie Vidal et Mme Caroline Yadan.

Contre : 1

M. Éric Bothorel.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 60

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, M. Rodrigo Arenas, M. Raphaël Arnault, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Ugo Bernalicis, M. Christophe Bex, M. Manuel Bompard, M. Idir Boumertit, M. Louis Boyard, M. Sylvain Carrière, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, Mme Sophia Chikirou, M. Éric Coquerel, M. Jean-François Coulomme, M. Aly Diouara, Mme Alma Dufour, Mme Karen Erodí, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Clémence Guetté, M. David Guiraud, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, M. Andy Kerbrat, M. Bastien Lachaud, M. Abdelkader Lahmar, M. Maxime Laisney, M. Aurélien Le Coq, M. Arnaud Le Gall, Mme Élise Leboucher, M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, Mme Claire Lejeune, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Marie Mesmeur, Mme Manon Meunier, Mme Sandrine Nosbé, Mme Danièle Obono, Mme Nathalie Oziol, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Loïc Prud'homme, M. Arnaud Saint-Martin, M. Aurélien Saintoul, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terreiro, M. Aurélien Taché, Mme Andrée Taurinya, M. Matthias Tavel et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 29

Mme Marie-José Allemand, M. Fabrice Barusseau, Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Laurent Baumel, Mme Béatrice Bellay, M. Mickaël Bouloux, M. Paul Christophle, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Romain Eskenazi, M. Emmanuel Grégoire, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Céline Hervieu, Mme Chantal Jourdan, M. Gérard Leseul, M. Laurent Lhardit, Mme Estelle Mercier, M. Philippe Naillet, M. Jacques Oberti, Mme Anna Pic, Mme Christine Pirès Beaune, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, M. Christophe Proença, Mme Claudia Rouaux, M. Fabrice Roussel et M. Roger Vicot.

Groupe Droite républicaine (47)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, M. Jean-Didier Berger, M. Michel Gonord, Mme Justine Gruet et Mme Véronique Louwagie.

Non-votant(s) : 1

M. Xavier Breton (président de séance).

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 17

M. Pouria Amirshahi, Mme Delphine Batho, M. Benoît Biteau, M. Nicolas Bonnet, M. Alexis Corbière, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, M. Jérémie Iordanoff, M. Tristan Lahais, Mme Julie Ozenne, M. Jean-Louis Roumégas, M. François Ruffin, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Sophie Taillé-Pollian et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)*Pour* : 16

M. Erwan Balanant, Mme Anne Bergantz, M. Christophe Blanchet, M. Philippe Bolo, M. Mickaël Cosson, M. Laurent Croizier, M. Marc Fesneau, Mme Perrine Goulet, M. Cyrille Isaac-Sibille, M. Éric Martineau, Mme Louise Morel, M. Jimmy Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Josy Poueyto, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)*Pour* : 10

Mme Béatrice Bellamy, M. Sylvain Berrios, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, M. Thomas Lam, M. Laurent Marcangeli, M. Pierre Marle, Mme Isabelle Mesnard, Mme Béatrice Piron, M. Frédéric Valletoux et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)***Contre* : 5

M. Édouard Bénard, Mme Karine Lebon, M. Jean-Paul Lecoq, M. Yannick Monnet et M. Stéphane Peu.

Groupe UDR (16)*Pour* : 1

M. Alexandre Allegret-Pilot.

Non inscrits (9)**Scrutin public n° 487**

sur l'amendement n° 415 de M. Mendes à l'article 1^{er} de la proposition de loi d'abrogation de la retraite à 64 ans (première lecture).

Nombre de votants :	216
Nombre de suffrages exprimés :	216
Majorité absolue :	109
<i>Pour</i> l'adoption :	64
<i>Contre</i> :	152

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (124)*Contre* : 42

M. Maxime Amblard, Mme Bénédicte Auzanot, M. Christophe Bentz, Mme Sophie Blanc, M. Frédéric Boccaletti, M. Jérôme Buisson, M. Marc de Fleurian, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Alexandre Dufosset, M. Gaëtan Dussausaye, M. Aurélien Dutremble, M. Auguste Evrard, M. Guillaume Florquin, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, M. Christian Girard, M. Julien Guibert, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, M. Robert Le Bourgeois, Mme Marie-France Lorho, M. Alexandre Loubet, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Nicolas Meizonnet, M. Pierre Meurin, M. Serge Muller, Mme Caroline Parmentier, M. Kévin Pfeffer, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, M. Matthias Renault, Mme Catherine Rimbart, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Béatrice Roullaud, M. Emeric Salmon, M. Arnaud Sanvert, M. Thierry Tesson, M. Lionel Tivoli, M. Frédéric-Pierre Vos et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (94)*Pour* : 33

M. Éric Bothorel, M. Anthony Brosse, Mme Françoise Buffet, M. Thomas Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Marie Fiévet, M. Moerani Frébault,

M. Jean-Luc Fugit, Mme Emmanuelle Hoffman, M. Sébastien Huyghe, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Sandrine Le Feur, Mme Constance Le Grip, Mme Marie Lebec, M. Mathieu Lefèvre, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, M. Christophe Marion, Mme Graziella Melchior, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Natalia Pouzyreff, M. Remi Provendier, Mme Stéphanie Rist, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot, Mme Annie Vidal et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 59

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, M. Rodrigo Arenas, M. Raphaël Arnault, M. Ugo Bernalicis, M. Christophe Bex, M. Manuel Bompard, M. Idir Boumertit, M. Louis Boyard, M. Sylvain Carrière, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, Mme Sophia Chikirou, M. Hadrien Clouet, M. Éric Coquerel, M. Jean-François Coulomme, M. Aly Diouara, Mme Alma Dufour, Mme Karen Erodi, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Clémence Guetté, M. David Guiraud, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, M. Andy Kerbrat, M. Bastien Lachaud, M. Abdelkader Lahmar, M. Maxime Laisney, M. Aurélien Le Coq, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, Mme Claire Lejeune, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élixa Martin, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, Mme Sandrine Nosbé, Mme Danièle Obono, Mme Nathalie Oziol, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Loïc Prud'homme, M. Arnaud Saint-Martin, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terreñoir, M. Aurélien Taché, Mme Andrée Taurinya, M. Matthias Tavel et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)*Contre* : 29

Mme Marie-José Allemand, M. Fabrice Barusseau, Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Béatrice Bellay, M. Mickaël Bouloux, M. Elie Califer, M. Paul Christophe, M. Pierrick Courbon, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Romain Eskenazi, M. Emmanuel Grégoire, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Céline Hervieu, M. Gérard Leseul, M. Laurent Lhardit, Mme Estelle Mercier, M. Philippe Naillet, M. Jacques Oberti, Mme Anna Pic, Mme Christine Pirès Beaune, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, M. Christophe Proença, Mme Claudia Rouaux, M. Fabrice Roussel et M. Roger Vicot.

Groupe Droite républicaine (47)*Pour* : 5

M. Thibault Bazin, M. Jean-Didier Berger, M. Michel Gonord, Mme Justine Gruet et Mme Véronique Louwagie.

Non-votant(s) : 1

M. Xavier Breton (président de séance).

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 17

M. Pouria Amirshahi, Mme Delphine Batho, M. Benoît Biteau, M. Nicolas Bonnet, M. Alexis Corbière, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, M. Jérémie Iordanoff, M. Tristan Lahais, Mme Julie Ozenne, M. Jean-Louis Roumégas, M. François Ruffin, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Sophie Taillé-Polian et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 15

Mme Anne Bergantz, M. Christophe Blanchet, M. Philippe Bolo, M. Mickaël Cosson, M. Laurent Croizier, M. Marc Fesneau, Mme Perrine Goulet, M. Cyrille Isaac-Sibille, M. Éric Martineau, Mme Louise Morel, M. Jimmy Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Josy Poueyto, M. Nicolas Turquois et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Pour : 10

Mme Béatrice Bellamy, M. Sylvain Berrios, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, M. Thomas Lam, M. Laurent Marcangeli, M. Pierre Marle, Mme Isabelle Mesnard, Mme Béatrice Piron, M. Frédéric Valletoux et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 5

M. Édouard Bénard, Mme Soumya Bourouaha, M. Jean-Paul Lecoq, M. Stéphane Peu et M. Nicolas Sansu.

Groupe UDR (16)

Pour : 1

M. Alexandre Allegret-Pilot.

Non inscrits (9)

Scrutin public n° 488

sur l'amendement n° 973 de Mme Thevenot à l'article 1^{er} de la proposition de loi d'abrogation de la retraite à 64 ans (première lecture).

Nombre de votants :	239
Nombre de suffrages exprimés :	206
Majorité absolue :	104
Pour l'adoption :	71
Contre :	135

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (124)

Contre : 9

M. Christophe Bentz, M. Christian Girard, Mme Marine Hamélet, M. Sébastien Humbert, M. René Lioret, M. Nicolas Meizonnet, Mme Béatrice Roullaud, M. Arnaud Sanvert et M. Thierry Tesson.

Abstention : 33

M. Théo Bernhardt, Mme Sophie Blanc, M. Frédéric Boccaletti, M. Jérôme Buisson, M. Marc de Fleurian, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Gaëtan Dussausaye, M. Aurélien Dutremble, M. Auguste Evrard, M. Emmanuel Fouquart, M. Yoann Gillet, Mme Hélène Laporte, Mme Laure Lavalette, M. Robert Le Bourgeois, Mme Nadine Lechon, Mme Marie-France Lorho, M. Alexandre Loubet, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pierre Meurin, M. Serge Muller, Mme Caroline Parmentier, M. Kévin Pfeffer, Mme Lisette

Pollet, M. Matthias Renault, Mme Catherine Rimbert, M. Emeric Salmon, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Michaël Taverner, M. Lionel Tivoli et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Pour : 42

M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Gabriel Attal, Mme Aurore Bergé, M. Éric Bothorel, M. Anthony Brosse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, M. François Cormier-Bouligeon, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Marie Fiévet, M. Moerani Frébault, M. Jean-Luc Fugit, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Emmanuelle Hoffman, M. Sébastien Huyghe, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Sandrine Le Feu, Mme Constance Le Grip, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, Mme Marie Lebec, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, M. Christophe Marion, Mme Graziella Melchior, M. Paul Midy, Mme Joséphine Missoffe, M. Christophe Mongardien, Mme Natalia Pouzyreff, M. Remi Provendier, M. Franck Riester, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot, Mme Annie Vidal et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 63

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, Mme Farida Amrani, M. Rodrigo Arenas, M. Raphaël Arnault, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Ugo Bernalicis, M. Christophe Bex, M. Carlos Martens Bilongo, M. Manuel Bompard, M. Idir Boumertit, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Sylvain Carrière, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, Mme Sophia Chikirou, M. Hadrien Clouet, M. Éric Coquerel, M. Jean-François Coulomme, M. Aly Diouara, Mme Alma Dufour, Mme Karen Erodi, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Clémence Guetté, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, M. Andy Kerbrat, M. Bastien Lachaud, M. Abdelkader Lahmar, M. Maxime Laisney, M. Aurélien Le Coq, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, Mme Claire Lejeune, Mme Murielle Lepvraud, M. Damien Maudet, Mme Marie Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Jean-Philippe Nilor, Mme Sandrine Nosbé, Mme Danièle Obono, Mme Nathalie Oziol, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Arnaud Saint-Martin, M. Aurélien Saintoul, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Andrée Taurinya, M. Matthias Tavel, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 34

Mme Marie-José Allemand, M. Christian Baptiste, M. Fabrice Barusseau, Mme Béatrice Bellay, M. Mickaël Bouloux, M. Elie Califer, M. Paul Christophle, M. Pierrick Courbon, M. Arthur Delaporte, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Romain Eskenazi, M. Olivier Faure, M. Guillaume Garot, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Céline Hervieu, Mme Chantal Jourdan, M. Gérard Leseul, M. Laurent Lhardit, Mme Estelle Mercier,

M. Philippe Naillet, M. Jacques Oberti, Mme Anna Pic, Mme Christine Pirès Beaune, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, M. Christophe Proença, Mme Claudia Rouaux, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, Mme Céline Thiébault-Martinez, M. Boris Vallaud et M. Roger Vicot.

Groupe Droite républicaine (47)

Pour : 6

M. Thibault Bazin, M. Jean-Didier Berger, M. Michel Gonord, Mme Justine Gruet, M. Philippe Juvin et Mme Véronique Louwagie.

Non-votant(s) : 1

M. Xavier Breton (président de séance).

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 20

Mme Delphine Batho, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, M. Benoît Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Cyrielle Chatelain, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Damien Girard, M. Steevy Gustave, Mme Julie Laernoës, M. Tristan Lahais, Mme Julie Ozenne, Mme Sandra Regol, M. Jean-Louis Roumégas, M. François Ruffin, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Sophie Taillé-Polian et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 12

M. Erwan Balanant, Mme Anne Bergantz, M. Christophe Blanchet, M. Laurent Croizier, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, Mme Louise Morel, M. Jimmy Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Josy Poueyto et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Pour : 10

Mme Béatrice Bellamy, M. Sylvain Berrios, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. François Gernigon, M. Thomas Lam, M. Pierre Marle, Mme Béatrice Piron, M. Xavier Roseren et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 1

M. David Taupiac.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 8

M. Édouard Bénard, M. Jean-Victor Castor, M. André Chassaigne, Mme Elsa Faucillon, Mme Karine Lebon, M. Jean-Paul Lecoq, M. Yannick Monnet et M. Nicolas Sansu.

Groupe UDR (16)

Pour : 1

M. Alexandre Allegret-Pilot.

Non inscrits (9)